

Introuvable Quatrième République

L'Express - Chronique de Vanf - 09/12/11

La Haute Autorité de la Transition envisage de tirer des feux d'artifices pour commémorer la première année de la Quatrième République. Certes, un référendum avait été organisé le 17 novembre 2010, mais on continue de se demander s'il avait été reconnu ou pas. Si le fait politique est créateur de droit ou s'il ne s'agissait que d'un acte nul et de nul effet, censé n'avoir jamais existé. Sachant qu'une Feuille de route, signée le 16 septembre 2011, intervient sur des points qui relèvent « normalement » du texte normatif suprême, c'est-à-dire une Constitution, le doute est permis quant à l'effectivité de ce texte de 2010.

L'article 3 de la Feuille de route du 16 septembre 2011 stipule que « Monsieur Andry Rajoelina est le Président de la Transition. En cette qualité, il exerce les fonctions de Chef de l'État ». L'article 5 précise les modalités de la désignation du Premier Ministre de consensus, l'article 6 concerne la nomination des membres du Gouvernement, l'article 7 se rapporte à l'élargissement du CST et du CT. L'article 8 délimite les compétences du Gouvernement pendant la Transition :

« Le Gouvernement de Transition sera chargé de l'administration des affaires courantes et la mise en place des conditions nécessaires pour des élections crédibles ». L'article 9 s'apparente à l'organisation des relations entre l'Exécutif et le Législatif puisque le Parlement de la Transition ratifie les ordonnances et contrôle le travail du Gouvernement. L'article 11, enfin, crée une Cour électorale spéciale qui remplace derechef la Haute Cour Constitutionnelle comme juge du contentieux électoral et instance de proclamation des résultats des élections présidentielles et législatives.

Signée par une dizaine de « parties prenantes », sélectionnées selon des critères inconnus du grand public, la feuille de route de septembre 2011 aura servi de prétexte politique à la réception d'Andry Rajoelina par le président français Nicolas Sarkozy. Un an après un référendum censé avoir fait entrer Madagascar dans une quatrième république, c'est clairement en se revendiquant de l'application, selon la France satisfaisante, de la feuille de route de 2011 que la France s'affiche enfin ouvertement, et au plus haut niveau de l'État, aux côtés d'un homme que les États-Unis, le reste de l'Europe, la Chine ou la Russie, considèrent encore avec circonspection.

Les relations particulières de Madagascar avec la France, du fait de soixante ans de parenthèse coloniale, ne doivent pas nous faire oublier le rôle primordial qu'occupe l'Allemagne sur l'échiquier européen. Géant économique, qui impose sans ambages sa volonté d'orthodoxie en ces temps de crise dans la zone euro, l'Allemagne s'éclaircit encore la voix, enroutée par le long silence consécutif à la tonitruance nazie, pour se faire entendre sur le plan diplomatique et politique. D'un autre côté, la menace physique, dont fut publiquement victime son ambassadeur le 17 mars 2009, avait failli nous aliéner définitivement les États-Unis. Il semblerait, si on s'en tient aux visages et considérants des différents textes, que nous ayons quitté la Troisième République (dont le texte constitutionnel aura connu l'amendement de pas moins de trois référendums, 1995, 1998 et 2006), mais il n'est pas certain que nous soyons pour autant dans une Quatrième République. L'entretien de ce flou artistique pourrait faire oublier combien le référendum de 2010 fut un acte unilatéral, sans aucune recherche d'inclusivité, avec la moindre volonté consensuelle. La feuille de route, et son « processus de transition, neutre, inclusif et consensuel devant aboutir à la tenue d'élections crédibles, libres et transparentes », embarrasse moins, même si elle n'embrasse pas beaucoup plus.

Par Nasolo-Valiavo Andriamihaja

Source : <http://www.lexpressmada.com/2471-chronique-de-vanf/introuvable-quatrieme-republique.html>